

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 septembre 2025

**RENOUVELLEMENT URBAIN
RENOVATION DES FACADES, PORTES, DEVANTURES COMMERCIALES
SUBVENTION DE 400 000 €**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

La délibération -avec laquelle nous sommes d'accord dans son principe- mentionne en montant 400 000 € par an de subventions pour les façades, portes et devantures commerciales.

Elle indique que *« ces sommes seront inscrites aux Budgets de la Ville correspondants »*.

Cette subvention de près d'un demi-million d'€ est donc prise sur le Budget de la Ville.

Peut-on savoir sur quel chapitre précisément ?

Pourquoi ces 400 000 € ne sont-ils pas inscrits dans la Décision Budgétaire Modificative n°2 qui sera présentée au vote dans quelques minutes ?

On affecte 400 000 € que l'on prend où ?